





PROPOS DE YANN MOIX

L'ex-ministre n'a finalement pas déposé plainte



 **Gérard Collomb** 
@gerardcollomb

Après avoir pris connaissance de l'analyse juridique réalisée par mes services, j'ai pris la décision de porter plainte contre M. Yann MOIX pour les propos injurieux et diffamatoires qu'il a tenu à l'encontre de nos policiers.

Le samedi 22 septembre 2018, dans l'émission Les terriens de Thierry Ardisson, Yann Moix a déclaré : les policiers "chient dans leur froc". "Vous n'avez pas les couilles d'aller dans des endroits dangereux", Vous, les policiers vous ne cessez de vous "victimiser à longueur d'émission de télévision", alors que vos "cibles préférées sont les pauvres et les milieux défavorisés".

Invité à déposer plainte par Alternative Police, Gérard Collomb avait déclaré par voie de presse faire le nécessaire !

Samedi 22 septembre 2018

Alternative Police saisit le CSA

Vendredi 10 mai 2019

Réponse du CSA

Si le CSA a constaté la virulence des propos de Yann Moix à l'égard de la police, comprenant ainsi l'émotion qu'ils ont suscitée auprès de l'ensemble des fonctionnaires de police, il a relevé qu'ils avaient fait l'objet d'une contradiction de la part des invités présents sur le plateau, dont des policiers. Il a ainsi considéré que l'expression des différents points de vue et la maîtrise de l'antenne avaient été assurées. De surcroît, le CSA a pris en compte les excuses circonstanciées du chroniqueur. Dans ces conditions, il n'a relevé aucun manquement de C8 aux stipulations de sa convention.



Lundi 24 septembre 2018

Alternative Police dépose plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instructions du TGI de Paris à l'encontre de Yann MOIX et invite le Ministre de l'Intérieur à en faire de même !

Jeudi 20 juin 2019

Réponse du juge d'instruction

"en l'absence de plainte du ministre de l'Intérieur, seul à même de mettre en mouvement l'action publique selon les dispositions de l'article 48 de la loi du 29 juillet 1881, je n'ai d'autre choix que de **rendre une ordonnance d'irrecevabilité.**"



On attend d'un Ministre qu'il nous défende !

Manifestement, malgré ses déclarations pour apaiser ses troupes, notre ex-ministre avait mieux à faire !

Alternative Police exige que chaque individu auteur de propos portant atteinte à l'honneur et à la considération de la Police nationale ou de la Gendarmerie Nationale soit **systématiquement poursuivi par le Ministre de l'Intérieur.**

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer

